



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

## AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 1er mars 2021 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

\*\* DM-02-2021 \*\*

Site concerné :

Lot : 2867748  
Adresse projetée : 896 rang Saint-Régis  
Zone : A-102

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la construction d'un logement intergénérationnel:

- Permettre un logement intergénérationnel de 68 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la superficie maximale de plancher habitable du logement intergénérationnel est de 65 m<sup>2</sup>

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au [urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca) ou en appelant au 450-454-3919.

Donné à Saint-Isidore ce 11 février 2021.

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général

---

### CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 11<sup>e</sup> jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de février 2021